

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal

du mercredi 2 novembre 2022

---

**N°15/ 2021-2026**

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**85 sont présents**

15 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

**Conseillères et Conseillers absents et excusés : BALLY Marc, BUCHER Sylvio, CRIPPA Marc-Emmanuel, DESSAUX HADORN Véronique, DUC Vincent, ESMEL Nadège, FROCHAUX Eva, GENOUD-MAURER Béatrice, KALMS Diane, MAYOR Christine, MOJON Mélanie, REYNOLDS Michel, RIBEIRO Sara, SIMON André, TIECHE Marc-Alain.**

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis N° 38/11.22 - Élaboration d'un plan climat pour la Ville de Morges
- Préavis N° 39/11.22 – Voie verte d'agglomération et réfection du qui Igor-Strawinsky : demande de crédit d'études jusqu'à la phase 41
- Rapport de la commission chargée du préavis N° 12/4.22 – Affichage numérique frontal (ANF) et réseau internet sans fil (Wifi)
- Rapport de la commission chargée du préavis N° 27/9.22 – Demande d'un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine du Parc des Sports, subventions non déduites
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 28/9.22 - Démolition du bâtiment « Maison Vigneronne » à l'avenue Jean-Jacques Cart 2
- Rapport de la commission consultative à la Municipalité sur la modification des statuts de PRM (par voie électronique uniquement)
- Réponse écrite à la question de M. Logan Romanens concernant l'accueil familial de jour (par voie électronique uniquement)
- Réponse écrite aux questions de Mme Sarah Etter concernant les mesures d'économie d'énergie (par voie électronique uniquement)

**M. le Président Xavier DURUSSEL** apporte trois modifications à l'ordre du jour.

Point 9 nouveau : Interpellation Steven Kubler et consorts: « Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal? ». Dépôt et développement.

Point 10 nouveau : Motion Steven Kubler: « Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXIème siècle ». Dépôt et développement.

Point 12 nouveau : Postulat PLR « Intégrons nos jeunes en politique ». Dépôt et développement.

**M. le Président Xavier DURUSSEL** ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une majorité évidente moins une abstention.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022

M. Pascal Martin a relevé une coquille à la page 369 du PV:

*« Il est écrit pour mon intervention: "où on voit un rapport de la voiture vers les transports publics » alors qu'il faudrait lire "où on voit un **report** de la voiture vers les transports publics ».*

*De plus, aux pages 382-383 dans l'intervention de Mme FAY, l'abréviation de kilowatt-heure a été notée KW (kilowatt) alors qu'elle devrait être kWh (3 occurrences).*

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

## 2. Démission et nomination de deux membres suppléants à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts (COREC)

**M. le Président Xavier DURUSSEL** annonce que suite à la démission de Mme Leïla Rosset pour le groupe PSIG, M. Frédéric Eggenberger a présenté la candidature de Mme Ruth Walter Etter. Suite à la démission de Mme Claire Martinet pour le groupe UDC, Mme Patricia Da Rocha a annoncé la candidature de M. Jean-Pierre Morisetti.

Les élections sont tacites.

À la demande de la COREC, il est rappelé la composition de cette commission :

### **Membres:**

Annabelle AMSLER  
Patricia CORREIA DA ROCHA  
Sarah ETTER  
Pascal MARTIN  
John MAURON (président)

### **Suppléants :**

Yvan CHRISTINET  
Catherine HODEL  
Dominique KUBLER-GONVERS  
Jean-Pierre MORISETTI  
Ruth WALTER ETTER

### 3. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication à transmettre ce soir.

### 4. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Mélanie WYSS**, au nom de la Municipalité, adresse ses félicitations à Mme Bettex pour son récent mariage et informe qu'elle porte désormais le nom de Morandi. Elle lui cède la parole pour la première communication.

#### **Patinoire des Eaux-Minérales : point de situation**

---

**Mme la Municipale Laetitia MORANDI** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité tient à informer le Conseil communal sur l'état de situation du préavis d'urgence concernant la production de glace provisoire dans la patinoire des Eaux-Minérales déposé, débattu et accepté par votre Conseil lors de sa séance du 7 septembre dernier. Comme mentionné depuis le début des démarches entreprises, le risque que les délais légaux ne permettent pas d'obtenir les autorisations nécessaires dans le temps imparti était probable. Il est aujourd'hui avéré.*

*D'une part, le traitement administratif des deux oppositions citoyennes reçues repousse l'ouverture espérée cette année encore d'un peu plus d'un mois. D'autre part, du côté des instances cantonales, la Direction générale de l'environnement a récemment informé la Ville de l'interdiction, sur le site de la patinoire des Eaux-Minérales, de l'utilisation du fluide frigorigère nécessaire à la production de froid du seul système disponible à court terme. Des démarches sont actuellement en cours afin d'éclaircir ce point qui compromet fortement la possibilité de réalisation du projet prévu pour cet hiver.*

*Les clubs ont été informés de la situation. La Municipalité et ses services sont conscients de l'impact considérable des incertitudes qui pèsent toujours de tout leur poids sur l'avenir des clubs. La saison sportive étant déjà bien entamée, la Municipalité a choisi de se laisser jusqu'à la mi-novembre, dernier délai, afin de tenter de trouver un moyen de respecter le cadre légal en vigueur pour cet hiver.*

*D'ores et déjà mise à disposition des clubs pour leurs entraînements physiques, l'infrastructure sera également ouverte aux écoles dès ce lundi 7 novembre, afin d'offrir aux élèves un lieu supplémentaire pour la pratique d'activités physiques. »*

## Première labellisation *Cité de l'énergie GOLD*

---

**Monsieur le Municipal Vincent JAQUES** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité a le plaisir d'annoncer au Conseil communal l'attribution du label Cité de l'énergie Gold à la Ville de Morges, et confirme ainsi l'atteinte d'un des engagements du programme de législature 2021-2026. Pour rappel, le label Cité de l'énergie est attribué aux villes qui démontrent un engagement constant et des résultats positifs en faveur de la lutte contre le changement climatique. La distinction Gold est attribuée aux communes qui exploitent au mieux leur potentiel énergétique, ce programme est répandu dans toute l'Europe.*

*La Municipalité cite quelques projets exemplaires (parmi d'autres) qui lui valent cette distinction :*

*En matière de coordination, il s'agit de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 et de la planification énergétique territoriale. En matière d'urbanisme, relevons la mise à jour en cours du plan d'affectation communal, qui favorise la biodiversité et les mesures constructives d'économie d'énergie. Concernant les réseaux thermiques, citons la réalisation du réseau thermique Morges-Lac et le projet de Société anonyme Morges-Énergie. En matière de biodiversité, la Ville détient le label Villeverte Suisse et réalise aujourd'hui une stratégie d'arborisation. En matière d'encouragement et de sensibilisation, relevons la mise à jour du fonds d'encouragement et la mise en œuvre du programme pilote Morges Rénove. »*

### 5. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

### 6. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ». Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Alexandre GANNA
- Ruth WALTER ETTER
- Véronique DESSAUX HADORN
- Rita WYSS
- Guillaume GETAZ
- Michael FRANCESCATO
- Kevin RICHARDS

## 7. Préavis de la Municipalité

**N° 38/11.22**      **Élaboration d'un plan climat de la Ville de Morges – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 7 novembre 2022 à 18h30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- Patricia DA ROCHA
- Christine MAYOR
- Frédéric EGGENBERGER
- Alexandre DE TITTA
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Alain TROGER
- Sylvio BUCHER
- Sylvie FAY
- Mathias BLUME

**N° 39/11.22**      **Voie verte d'agglomération et réfection du quai Igor-Strawinsky : demande de crédit d'études jusqu'à la phase 41 (subventions et participation non-déduites) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 8 novembre 2022, à 18h30 en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14. Présidence VER.**

Les commissaires sont :

- Philippe GUEYDAN
- Abel JOFFRE
- Michaël FURHOFF
- André WALTHER
- Alexandre DESPONDS
- Alain TROGER
- Yvan CHRISTINET

## 8. Rapports de commissions

**N° 12/11.22**      **Demande d'un crédit de CHF 1'312'000.00 TTC pour l'équipement de tous les collèges de la Ville de Morges en affichage numérique frontal (ANF) et réseau internet sans fil (Wifi), subventions non déduites.**

**M. le Président Xavier DURUSSEL**, avant de céder la parole à M. Lambrigger, annonce qu'il a reçu la récusation de Mme Karen Jones et la prie de se retirer de l'assemblée jusqu'à l'issue du vote.

**M. Marc LAMBRIGGER**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Joseph WEISSEN** s'exprime en ces termes :

*« J'ai lu attentivement le rapport de la commission et j'ai recouru aussi au préavis de la Municipalité concernant l'Affichage numérique frontal pour tous les collèges de la Ville de Morges. Dans les deux documents j'ai trouvé, sous la rubrique Aspect du développement durable, aucun aspect, question et réponse soulevés par l'informatisation générale et les conséquences politiques (pouvoir, surconsommation, addiction, harcèlement, traitement des déchets, etc.) Dans la presse écrite j'ai lu le scepticisme des syndicats SPV, SSP et Sud concernant l'éducation numérique du canton.*

*Les thèmes de la résilience et de la sobriété ne sont pas traités dans le rapport précité. En revanche, le 19 octobre la 8<sup>ème</sup> Rencontre de l'Economie du district de Morges de l'ARCAM se tenait sur le thème "Comment devenir plus résilient et développer sa sobriété énergétique". L'énergie et l'électricité sont au cœur de nos préoccupations. En 2020, en Suisse, la consommation d'électricité s'élevait à 60 TWh et en 2050 l'OFEN, un office de la confédération, prévoit la consommation de 90 TWh, donc une augmentation de 50 %. Le Conseil Fédéral me demande d'éteindre les ampoules.*

*Par conséquent, je propose à la Municipalité de chiffrer la consommation électrique en KWh dans les préavis d'investissement.*

*En ce qui me concerne, pour le vote de toute à l'heure je vais m'abstenir. »*

**M. Vincent CORNUT** relève que l'omniprésence de la technologie et du numérique dans notre société n'est plus à prouver. Cette omniprésence se retrouve également chez nos adolescents et nos enfants, et ce, de plus en plus tôt. Par conséquent, la formation et la sensibilisation à ces technologies sont devenues un enjeu crucial pour l'école du 21<sup>ème</sup> siècle. Il devient donc urgent de former et préparer les nouvelles générations à l'utilisation de ces technologies afin de former un maximum de futurs citoyens conscients et capables d'utiliser ces nouvelles technologies de manière la plus saine et bénéfique pour eux.

Il est dangereux de croire que c'est un apprentissage autodidacte ou que la maîtrise de ces technologies est innée. Les jeunes ont besoin d'être formés et sensibilisés au numérique et cette formation se doit d'être inculquée par l'école, afin que les jeunes puissent apprendre à les utiliser efficacement et intelligemment pour ne pas devenir de simples consommateurs addictes et accros, comme c'est malheureusement trop souvent le cas à l'heure actuelle.

Or, pour que cet apprentissage et cette sensibilisation soient efficaces, il est important que la formation ne soit pas simplement épisodique mais s'imbrique directement dans le quotidien des élèves, et ce grâce à du matériel adapté et non pas d'un autre temps, comme le rétroprojecteur ou les fameuses télévisions cathodiques qui survivent encore dans certains établissements scolaires de Morges.

C'est le cas notamment de l'établissement secondaire de Beausobre, qui souffre d'un manque considérable de moyens informatiques et qui est un des collèges les moins bien loti du canton. Ce qui impacte la qualité des enseignements dispensés.

Il demande « quand avez-vous vu pour la dernière fois une télévision cathodique ? ». Pour certains élèves, c'était cette semaine. Il en profite pour rappeler qu'il ne s'agit pas de voter pour la mise en place d'un nouveau « gadget » mis à disposition des enseignants mais bien d'un outil pédagogique leur permettant de moderniser, de varier et d'améliorer leur enseignement, afin d'éduquer et de sensibiliser d'avantage les nouvelles générations.

Pour celles et ceux qui s'inquiètent de la bonne utilisation de ces nouveaux moyens par les enseignants, il est important de garder à l'esprit que la plupart des enseignants sont à l'heure actuelle déjà formés à leur utilisation et que celle-ci deviendra de plus en plus évidente et incontournable dans les années à venir. De plus, des formations sont prévues pour tous les enseignants actuels, dans le projet vaudois d'éducation numérique. Aussi, il nous faut prendre également en compte l'attractivité des établissements scolaires morgiens dans le recrutement de nouveaux enseignants, ainsi que l'image positive et moderne que cela donnera de Morges. Cela semble un détail peut-être, mais le recrutement de nouveaux enseignants n'est pas toujours évident. La compétition peut être rude entre les communes et il est facile d'imaginer qu'un enseignant puisse hésiter à postuler dans un établissement scolaire dont le matériel informatique date de plusieurs décennies.

D'autant plus que de nombreuses communes de la région ont déjà commencé à moderniser leurs écoles, à l'image de Préverenges, Aubonne, Rolle, Gland, Nyon, Coppet, etc.

En tant que Vert, il a conscience que cette prise de position n'est pas des plus évidentes, mais il est nécessaire de penser à nos enseignants et à nos enfants, c'est pourquoi il demande le soutien de ce préavis.

**Mme Irina SAKHAROVA** rejoint les arguments de M. Cornut. Elle intervient au nom du groupe Entente Morgienne et Vert'libéraux et en tant que membre de la commission qui a traité cet objet. Elle souhaite que les jeunes puissent bénéficier assez rapidement de ces installations informatiques car il lui semble que c'est le b. a.-ba des infrastructures auxquelles les jeunes ont droit au 21<sup>ème</sup> siècle. L'objet



qui nous préoccupe ce soir n'est pas une révolution, à ce stade il s'agit simplement de voter sur une infrastructure de base, en phase avec les besoins élémentaires d'une classe moderne. Des écrans pour permettre de projeter différents types de contenus, et un Wifi qui les accompagne pour accéder en ligne à ces contenus.

Elle ne revient pas sur le rapport de la commission, qu'elle estime extrêmement équilibré et qui a déjà traité de très nombreux aspects, notamment l'utilisation, la formation des enseignants, la pérennité des installations et leur coût.

Elle aimerait ici quand-même, étant mère d'adolescents et suivant attentivement leur scolarité ajouter des arguments pour lever les doutes des personnes réticentes. Elle invite à regarder l'évolution de la société, marquée par une forte dématérialisation des contenus d'information qui se trouvent désormais pour l'écrasante majorité sur des plateformes numériques. Ne pas installer les supports nécessaires pour appréhender ces formats d'information alors même que les communes environnantes le font toutes, revient purement et simplement à priver les jeunes morgiens de la capacité à appréhender dans leur formation, les outils et données du monde moderne, qui devient de plus en plus complexe.

Aussi, l'installation de ces ANF soutient clairement l'objectif d'une école inclusive car ces ANF permettent de rendre les supports de cours plus accessibles, dans cette perspective l'accès aux documents doit être facilitée et les ANF et la décision du Canton d'y adjoindre des I-Pad par classe, permet de favoriser cette égalité des chances. Enfin, l'installation des ANF contribue aussi à résoudre les problèmes inhérents à l'intégration des élèves issus de la migration et allophones. Ces catégories sont en progression, la guerre en Ukraine nous le rappelle tous les jours. Dans ce contexte, les ANF sont réellement un plus car ils permettent de créer des ponts entre les langues et les cultures des nouveaux arrivants et la nôtre, ne serait-ce que par l'utilisation des outils de traduction en ligne.

Un autre argument est l'attractivité pour les cours que les ANF amènent, elles enrichissent le rythme des cours en apportant différentes modalités d'apprentissage. Et dans cette même veine ils répondent aux besoins des enseignants, qui sont pour la grande majorité d'entre eux dans une recherche de contenus actuels, permettant d'améliorer les apprentissages.

M. Cornut a évoqué la situation de Beausobre, ses deux enfants y ont été scolarisés, et elle peut personnellement affirmer qu'aujourd'hui nous avons des enseignants qui investissent à leur propre compte dans du matériel et des beamers, pour simplement pouvoir de temps en temps projeter un contenu à leurs élèves. Est-ce que c'est une situation acceptable au 21<sup>ème</sup> siècle dans une ville-centre, elle ne le pense pas.

Elle se permet de souligner que le refus du préavis sur les ANF mettrait la commune face à une disparité d'enseignement flagrante entre les établissements morgiens qui ne seraient pas équipés et les écoles de la couronne déjà équipées, celles qui le seront prochainement, ainsi que les quelques classes déjà équipées à Morges. Cette disparité lui semble indéfendable dans le contexte des évolutions de la société, dans une ville-centre, qui elle l'espère veut investir pour l'avenir de ses jeunes.

Certes c'est un investissement financier important pour les communes, mais elle demande s'il est acceptable de priver nos jeunes d'infrastructures soutenant une formation adaptée à la société et aux métiers de demain. La réponse de son groupe à cette question est claire, ce n'est pas acceptable. Elle invite à soutenir le préavis.

**M. Hervé FRUH** en tant qu'enseignant au post-obligatoire utilise ces tableaux interactifs tous les jours, que cela soit à Marcelin ou dans d'autres écoles, il est sur quatre sites.

Il aimerait souligner la nécessité de ces infrastructures. À l'époque nous suivions les cours au tableau noir et à la craie et cela nous a permis d'accomplir des choses. A l'heure actuelle l'on est vraiment dans un autre domaine. Les jeunes sont en possession de téléphones portables ou de tablettes déjà très tôt dans leur vie et sont directement confrontés aux réseaux sociaux et à d'autres activités sur Internet et donc à ces supports numériques. L'intérêt de ce genre de tableaux n'est pas seulement de pouvoir leur montrer le contenu qu'ils peuvent regarder ou pas, les accompagner dans l'apprentissage mais il est également dans la didactique.

Tout le monde s'est déjà endormi devant un cours soporifique. Ces tableaux permettent une interactivité avec d'autres supports, que ce soit des flipshart, des images ou d'autres supports. C'est important d'avoir ce genre d'outils pour pouvoir enseigner à l'heure actuelle. Les beamers sont révolus, il faut un temps considérable pour chauffer une ampoule de beamer, suffisant pour perdre l'attention de la classe. Ces tableaux permettent d'accéder directement au contenu et de rendre son cours beaucoup plus didactique. Il y a des réticences, même chez les enseignants qui ne sont pas à jour avec ces nouvelles technologies, mais c'est important de voir cette praticité et surtout cet outil pédagogique que l'on a à disposition avec ce genre de tableaux.

On peut aussi se poser la question, au niveau du climat on veut faire des économies d'énergie, on verra si l'on peut poser des panneaux solaires sur toutes les écoles, il y a des possibilités et il pense que ce n'est pas sur l'éducation des enfants qu'il faut commencer à se limiter au niveau de l'énergie car c'est notre futur. Il encourage vivement à soutenir ce préavis.

**M. Stéphane DEWARRAT** a pour commencer une question à poser à la Municipalité concernant un tableau au chapitre 4 « planning général », il y a trente écrans qui sont prévus en 2022, on touche à la fin de l'année, et il demande s'il serait possible d'additionner les tableaux de 2022 et 2023 pour avoir 81 tableaux installés pour la rentrée 2023 et 44 pour 2024, de façon à ce que l'on suive le rythme.

Il a été étudié différents préavis et compare avec plusieurs villes. À Bex il est question de CHF 11'145.00 par classe. À Morges on est à 10'498.00, à Nyon CHF 9'898.00, Epalinges CHF 9'635.00, Lessel CHF 9'167.00, Lausanne CHF 9'042.00, Pully 7'993.00, Blonay CHF 8'600.00. Il trouve ces frais morgiens un peu élevés et propose l'amendement suivant :

Au point 1 des décisions, le montant de CHF 1'312'000.00 est modifié par CHF 1'200'000.00 et au point 2, le montant de CHF 164'000.00 est modifié par CHF 150'000.00.

Les frais d'installation lui semblent déjà bien généreux, en plus on prévoit une marge de secours de 15%, qu'on ne retrouve pas dans d'autres préavis communaux, et il lui semble que les frais sont très généreux dans ce préavis.

**M. Kevin RICHARDS** explique qu'hier en tant qu'enseignant à Beausobre il a eu le plaisir de participer à une formation pour les ANF qui vont être déployés dans les porta cabines. Il connaissait déjà plusieurs fonctionnalités mais là il a pu en découvrir encore plus. Il y a toute une série de connexions possibles avec d'autres outils pour que cela ne soit pas qu'un grand écran de télévision.

On peut efficacement montrer un corrigé, garder une trace de l'activité, etc. Les aspects interactifs facilitent la collaboration et le partage de productions des élèves. L'enseignement intégrant du son, image, texte, vidéo, et de l'interactivité est plus motivant pour les élèves.

Maintenant à Beausobre c'est difficile de montrer un mini dialogue vidéo en langues, une carte en couleurs en géo, une figure dynamique en math, ou d'annoter un corrigé pré-écrit. À Beausobre, 112 élèves, soit 15% ont besoin d'aménagement pédagogique par exemple pour leur dyspraxie, dyslexie ou malvoyance. Les ANF permettent d'avoir des supports plus accessibles, lisibles et clairs. On peut agrandir ce qui est écrit, projeter les réponses des élèves, sans attendre que l'élève se lève et récrive tout.

À Beausobre, il y a environ 60 élèves qui viennent d'arriver d'autres pays, dont 27 d'Ukraine. C'est une réelle plus-value de pouvoir utiliser des traducteurs en ligne par exemple et des images comme support de compréhension. D'autant plus que le vieux matériel, par exemple les rétros, n'est pas remplacé, et vu l'augmentation de la population à Morges et environs, il manque des salles spéciales où l'on peut y mettre un beamer. Par rapport au prix, cela représente effectivement un certain investissement. Il a pu parler au représentant de l'entreprise hier au cours de la formation.

La garantie est beaucoup plus longue que le matériel acheté par exemple dans un magasin d'électronique usuel. Les annexes de l'écran, très utiles pour monter et descendre le tableau et avoir un tableau blanc en complément, sont de qualité, pour durer. Le service technique est dans le canton de Vaud et c'est une entreprise suisse. Le Canton a pu négocier de grands rabais, il sera difficile de trouver moins cher, et certainement de qualité moins élevée.

Il répond à quelques éléments qu'il a entendu de ces préopinants. Concernant la consommation d'énergie pour Beausobre, les panneaux solaires pourraient compenser la consommation électrique de ces ANF, si des restrictions devaient vraiment avoir lieu, il y a toujours des panneaux latéraux blancs pour les années suivantes. Par rapport au projet d'éducation numérique du canton de Vaud, on ne parle pas de tablettes ou tableaux qui peuvent faire l'objet de discussions et de réticences de certaines personnes qui ne sont pas vraiment présentes à Beausobre.

Il termine avec une citation attribuée à plusieurs personnes « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Dans l'intérêt de la jeunesse il recommande de voter pour ce préavis.

**Mme la Municipale Laetitia MORANDI** répond au mieux aux questions de M. Dewarrat concernant les délais. Le préavis a été déposé début avril, raison pour laquelle l'espoir était grand de pouvoir installer une quantité non négligeable d'écrans cette année encore, chaque minute qui passe est du temps perdu, le maximum de panneaux seront installés l'année prochaine mais elle ne peut pas garantir le nombre qui pourra être installé en 2023.

Concernant les coûts, elle précise que le budget se base effectivement sur une estimation des coûts par échantillonnage. Sa direction a décidé de ne pas investir le temps et l'argent nécessaires au relevé exhaustif et au chiffrage détaillé des interventions sur chacun des tableaux noirs existants (126 tableaux), ce travail aurait été conséquent, il a été chiffré en dizaines voire centaines d'heures pour faire simplement le tour des classes. Ce qui a permis d'économiser plusieurs dizaines de milliers de francs à la fois en personnel communal mais également en mandataires spécialisés qui auraient pu nous accompagner sur les coûts à indiquer dans le préavis.

Cet argent étant pour l'instant assurément économisé, la Municipalité s'est permis de mettre une petite marge supplémentaire de 15% dans les divers et imprévus parce que le risque sur le chiffrage est plus grand, faute d'analyse par des experts. Cette charge supplémentaire ne sera utilisée qu'en cas d'impérative nécessité. Elle rappelle qu'il s'agit d'un crédit-cadre, soit une autorisation à dépenser et pas une obligation à dépenser. Pour ce préavis, comme pour tous les autres, la Municipalité accordera une attention toute particulière aux tarifs. Un marché public doit encore être reconduit pour obtenir les tarifs les plus attractifs et aucun franc qui ne soit pas nécessaire ne sera dépensé.

Pour toutes ces raisons, elle invite à soutenir le préavis municipal et à ne pas soutenir l'amendement proposé par M. Dewarrat.

**M. Michael FRANCESCATO** au nom du groupe PLR soutient les moyens dignes du 21<sup>ème</sup> siècle répondant aux besoins des enseignants et des écoliers. La seule crainte était les coûts élevés et il aurait souhaité que la Municipalité fasse tout son possible pour ne pas atteindre des montants trop élevés. Il cite la commune de Pully qui a voté dernièrement pour l'installation de 20 ANF en plus, y compris le Wifi, donc 145 au lieu des 125 pour CHF 200'000.00 de moins. Il sait que la Municipalité challengera ses services pour utiliser au mieux l'argent public.

**M. Stéphane DEWARRAT** remercie Mme Morandi pour ses explications et retire son amendement.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- tenant compte de la récusation de Mme Karen Jones,

**Décide**

(majorité évidente moins 2 avis contraires et 12 abstentions )

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'312'000.00 pour l'équipement des collèges de la Ville de Morges en affichage frontaux numériques (AFN) et du réseau sans fil (Wifi), subventions non déduites ;
2. de dire que le montant de CHF 1'312'000.00 sera amorti en règle générale en 8 ans, à raison de CHF 164'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2023 ;
3. de dire qu'il est répondu au vœu N° 6-2019 de la commission de gestion qui demande « Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs du Collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville ».

**N° 27/11.22      Demande d'un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine du Parc des Sports, subventions non déduites**

Mme **Aude JARDIN**, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité évidente moins 6 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine du Parc des Sports, subventions non déduites ;
2. de dire que le montant de CHF 2'960'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 148'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2023.

**N° 28/11.22 Démolition du bâtiment « Maison Vigneronne » à l'avenue Jean-Jacques Cart 2**

**Mme Camille ROBERT**, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité évidente moins 1 avis contraire et 3 abstentions)

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.00 pour la démolition du bâtiment « Maison Vigneronne » à l'avenue Jean-Jacques Cart 2 ;</li><li>2. de dire que le montant de CHF 280'000.00 sera amorti entièrement en 1 an, à porter en compte pour le budget 2023.</li></ol> |
|--|

**9. Interpellation Steven Kubler et consorts: « Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal? ». Dépôt et développement.**

**M. Steven KUBLER** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

**10. Motion Steven Kubler: « Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXIème siècle ». Dépôt et développement.**

**M. Steven KUBLER** lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

**11. Motion du groupe des Vert.e.s « Pour un élargissement des indicateurs de la transition énergétique et leur mise à jour régulière » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat ni de ceux des points 12 et 13.

**M. Michael FRANCESCATO** revient sur la séance du 7 septembre 2022, durant laquelle en réponse à une interpellation du groupe PLR « Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la stratégie énergétique 2035 », il lui semble que la Municipalité a déjà répondu pleinement à la demande de cette motion sous le chiffre A. Donc afin d'utiliser au mieux les ressources de l'administration communale et les ressources de manière générale, il invite à ne pas prendre en considération cette motion et de se concentrer sur les autres tâches, notamment le plan climat déposé ce soir par la Municipalité.

**Mme Sylvie FAY** a bien entendu les arguments de M. Francescato, seulement cette motion ne parle pas de la précision quant à la mise à jour de ce tableau de bord mais à l'élargissement des indicateurs. La motion demande de répondre à des points précis. On demande des indicateurs qui concernent l'énergie et l'émission de CO2 et de connaître chaque année le taux de rénovation des bâtiments à Morges, combien de réseaux de chauffage à distance ont été déployés. On demande d'élargir le type d'indicateurs et d'en rajouter, c'est pour cela que le groupe des Vert-e-s demande la prise en considération de cette motion.

**M. Michael FRANCESCATO** lit la réponse de la Municipalité, en partie : « ce dernier accompagne la Municipalité dans le développement et la mise en œuvre du tableau de bord ainsi que dans le développement d'une série d'indicateurs qui seront dévoilés en fin d'année 2022. Le tableau sera mis à jour annuellement dès 2023 et les nouveaux indicateurs qui y seront intégrés sont par exemple : la part de chaleur produite par des réseaux thermiques, le développement de l'énergie photovoltaïque, la répartition des vecteurs énergétiques utilisés pour l'approvisionnement en électricité et en chaleur, l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments appartenant à la ville de Morges et le nombre de véhicules électriques et thermiques immatriculés à Morges ». Il campe sur ses positions, la Municipalité a déjà entièrement répondu à la demande des Vert-e-s.

Le Conseil communal passe au vote. C'est avec 41 NON contre 38 OUI et 5 abstentions que la prise en considération de la motion est refusée.

**12. Postulat PLR « Intégrons nos jeunes en politique ». Dépôt et développement.**

**Mme Floriane WYSS** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

**13. Postulat du groupe PSIG « Energies renouvelables et rénovations énergétiques : informations et incitations pour les propriétaires de la Commune de Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**Mme Nicole JUFER TISSOT** souhaite préciser que le postulat a été déposé en avril avant la crise énergétique qui apparaît actuellement et qui pousse de nombreuses personnes à se soucier de rénover leurs maisons ou d'installer des capteurs solaires. Il y a une prise de conscience des propriétaires et il lui semble que ce postulat a encore toute sa raison d'être, ne serait-ce pour le dernier point concernant l'octroi de subventions pour les propriétaires ayant de faibles revenus. Elle invite à soutenir la prise en considération de ce postulat.

**M. Bertrand GILLIARD** est intrigué par ce postulat. En tant que propriétaire il reçoit de la publicité par voie postale ou téléphonique au minimum une fois par semaine par des entreprises ou des personnes qui proposent de l'information sur ce genre de choses. Pour lui ce postulat enfonce une porte ouverte.

Le Conseil communal passe au vote. C'est avec 48 OUI, 32 NON et 5 abstentions, que la prise en considération du postulat est acceptée.

**14. Postulat du parti Vert'libéral « Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal passe au vote. C'est avec 55 OUI, 8 NON et 22 abstentions que la prise en considération de ce postulat est acceptée.

**15. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce 11 réponses ce soir. Deux réponses écrites ont déjà été transmises en début de semaine par voie électronique.

**Réponse écrite aux questions de M. Michael Francescato, Conseiller communal, concernant la stratégie d'électrification des MBC et la réduction de l'impact des transports publics sur l'environnement**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :



Aux questions posées par M. Michael Francescato, lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, à savoir :

- 1. À combien se monte le privilège fiscal des MBC lié à l'impôt sur les huiles minérales, sous-entendu, combien devons-nous payer en plus en 2026 ?**
- 2. Quelle est la stratégie de la flotte MBC pour ces 5 prochaines années ?**
- 3. Quelle est la durée de vie des bus actuels ?**
- 4. Le remplacement des bus diesel, fussent-ils hybrides, par des bus électriques, est-il prévu d'ici à 2026 ?**

La Municipalité a pris contact avec les MBC et transmet au Conseil communal les réponses reçues.

La rétrocession des droits de douane sur les huiles minérales (« privilège fiscal »), correspond à 60 centimes par litre. En effet, selon le projet de loi CO<sub>2</sub>, cette rétrocession disparaît totalement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Sur la base de la consommation actuelle, cela représente 24 centimes par kilomètre. Pour l'ensemble du transport urbain, les coûts sont estimés à environ CHF 480'000.00 en 2023 et seront répartis en fonction de la clé de répartition intercommunale.

En ce qui concerne la stratégie de la flotte MBC pour ces 5 prochaines années, le facteur déterminant est le déménagement du dépôt de Tolochenaz, au dépôt de Denges. Les investissements nécessaires à la mise à jour de la flotte en faveur de véhicules électriques (dotés de batteries ou de piles à combustible) et à la création des infrastructures pour la recharge sont très élevés, et le conseil d'administration a pris la décision de ne pas investir en ce sens avant d'occuper le nouveau site à Denges. Toute réalisation d'infrastructure aura aussi un impact écologique et financier important, et il n'est pas envisageable de les réaliser temporairement à Tolochenaz, avant le déplacement vers Denges.

À ce jour, les MBC élaborent une stratégie pour leur transition énergétique, et cette dernière devrait voir le jour en deuxième partie de 2023. En fonction de critères écologiques, financiers, architecturaux et politiques, parmi d'autres, une technologie sera privilégiée pour assurer l'électrification de la flotte. La stratégie déterminera comment, et à quel prix, l'électrification se réalisera. Elle sera soumise au conseil d'administration, pour validation. La Municipalité veillera à ce que les ambitions de son plan climat soient aussi intégrées dans le cadre des engagements des MBC.

Concrètement, une transition progressive de la flotte est déjà prévue dès l'investissement du dépôt de Denges en fin 2025, en démarrant avec 7 bus électriques au minimum (sur un total d'environ 55 bus). Les MBC étudient la possibilité d'augmenter ce nombre dans le cadre de leur stratégie, tout en tenant compte notamment du temps d'amortissement des véhicules thermiques. En effet, à cette réflexion s'intègre la possibilité de prolonger la durée de vie des bus thermiques, et ce afin d'éviter d'en acheter de nouveaux avant le déménagement. Un bus thermique a une durée de vie de 10 à 12 ans, et l'enjeu aujourd'hui est de privilégier l'achat de bus électriques fin 2025, plutôt que le renouvellement de la flotte thermique vieillissante.

La stratégie d'électrification de la flotte de bus MBC agira comme une réponse complète au postulat PSIG intitulé « Vers une transition énergétique de la flotte de bus

routiers MBC plus respectueuse de notre environnement ». Elle devrait, comme mentionné, aboutir en fin 2023.

---

**Réponse orale aux questions de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant l'aménagement de la Place de la Gare et l'accessibilité des guichets CFF**

**Monsieur le Municipal David GUARNA** s'exprime en ces termes :

En séance du 5 octobre 2022 du Conseil communal, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, faisant suite aux réponses écrites à ses précédentes questions concernant l'éclairage du passage inférieur à la gare, l'aménagement de la Place de la Gare et les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite au parking du Parc des sports, a posé diverses questions. La Municipalité y répond comme suit :

**Question 1 : Les bancs existants étant trop éloignés pour les personnes à mobilité réduite, l'utilisation de l'abri bus de l'ancien arrêt de la gare ou l'installation d'un abri bus provisoire ont-ils éventuellement été envisagés ?**

Réponse : Dans le cadre du réaménagement intermédiaire de la place de la Gare une placette d'attente arborée et pourvue de 2 bancs a été aménagée à l'angle sud-est de la place de la gare.

2 bancs supplémentaires sont disposés sur la place de la Gare, devant le guichet CFF. Les surfaces plus centrales sont dévolues aux manœuvres des bus et autres véhicules autorisés sur la place (taxis, secours, véhicules PMR avec macarons, livraisons...). Dès lors, il n'est pas possible d'installer du mobilier dans les surfaces de giration et de circulations. Néanmoins, des discussions sont en cours entre la Commune et les MBC concernant les améliorations de l'accessibilité des bus de la gare routière provisoire. Dans ce cadre, la disposition d'assises en partie centrale des quais pourra être étudiée.

**Question 2 : Depuis quand et jusqu'à quand ces arrêts seront à la gare ?**

Réponse : La gare routière a fait l'objet d'un réaménagement en 2018, en lien avec les chantiers Morges Gare-Sud. Son positionnement actuel et son orientation ont été définis de manière à libérer suffisamment d'espace pour les divers chantiers de réaménagements, tout en maintenant l'accès aux bus régionaux. La réalisation d'une nouvelle gare routière au nord des voies CFF est envisagée à l'horizon 2030 dans le cadre du Plan d'affectation Morges gare nord.

**Question 3 : Mme la conseillère relève l'absence de places assises au guichet CFF et interroge la Municipalité sur les démarches qu'elle compte entreprendre.**

Réponse : La Direction Urbanisme, constructions et espace public a d'ores et déjà interpellé les CFF sur ce sujet et leur adressera un courrier en appui du rapport de l'AVACAH.

De manière plus générale, et pour garantir l'inclusion de toutes et tous à Morges, la Municipalité contrôle la conformité des constructions à la norme SIA 521-500 / Constructions sans obstacles dans le cadre des permis de construire, même si le choix du mobilier n'entre pas dans le champ du permis. Néanmoins, dans le futur

emplacement des guichets, sur la Promenade de Castellane, des assises sont prévues sur les plans et le Service de l'urbanisme veillera à ce qu'elles soient installées conformément aux plans.

**Question 4 : Concernant les indications d'arrêt dans les trains régionaux, qui n'existent plus, ni à l'écran, ni à l'annonce, la Municipalité sait-elle si cette situation est également provisoire ?**

Réponse : La Municipalité n'est pas compétente en la matière et n'a donc pas obtenu de renseignements à ce propos.

---

**Réponse orale à la question de M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, concernant les panneaux de chantier**

**Monsieur le Municipal David GUARNA** s'exprime en ces termes :

En séance du 5 octobre 2022 du Conseil communal, M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, s'est interrogé sur les informations indiquées des panneaux de chantier qui sont nettement plus lacunaires qu'en France.

Sur le territoire vaudois, fédéralisme oblige, les panneaux de chantier sont régis par le règlement d'application de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame. Celui-ci est disponible sur le site de l'État de Vaud et précise que l'Autorité compétente peut autoriser, à titre occasionnel et temporaire, l'implantation de panneaux dont le but est de signaler le projet sur une parcelle (panneaux de chantier, plans de quartier, terrains à vendre, etc.). Seules les entreprises intervenant sur le chantier peuvent figurer sur le panneau ainsi qu'un court descriptif du projet. Il ne s'agit que d'une possibilité offerte au Maître de l'Ouvrage de faire connaître les intervenants participants au chantier sans qu'il s'agisse d'une obligation.

La durée d'exposition du panneau de chantier est également réglementée : du permis de construire au permis d'habiter.

La Municipalité précise toujours dans les conditions des permis de construire qu'un exemplaire du dossier soumis à l'enquête publique sera sur le chantier, pendant toute la durée des travaux, à disposition de tous les intervenants. Il comprendra les plans, le permis de construire et ses annexes ainsi que le diagnostic amiante. En outre, les permis, en tant que décisions de l'autorité, sont soumis à la loi vaudoise sur l'information.

---

**Réponse orale à la question de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant la climatisation au CUBE**

Monsieur le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du 5 octobre 2022, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, s'est interrogée sur la climatisation du CUBE, vu la fraîcheur dans la salle

; elle se demandait également si les directives pour la réduction d'énergie étaient déjà entrées en force.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public rappelle que le CUBE a été conçu comme un bâtiment efficient en matière de consommation d'énergie et qu'à cet effet, aucune climatisation au sens strict du terme n'est prévue.

Le système installé permet un rafraîchissement naturel dit *géocooling*, l'été ou lorsque les besoins de chauffage sont faibles, sans utilisation de compresseurs et par le biais des sondes géothermiques. Le *géocooling* consiste en l'utilisation de la température du sous-sol pour assurer le rafraîchissement du bâtiment. Concrètement de l'eau froide circule dans des tubes placés dans le sol, et l'air de la ventilation est refroidie si besoin en complément.

En hiver, le chauffage du bâtiment (chauffage au sol) est assuré par une pompe à chaleur géothermique, avec un fonctionnement avec réduction par zone selon l'occupation des salles, avec en complément un chauffage de l'air selon les besoins.

Les techniques de chauffage, ventilation et refroidissement des bâtiments modernes sont très performantes énergétiquement mais aussi compliquées à régler au lancement du bâtiment. Pour avoir un fonctionnement optimal, il faut parfois plusieurs mois de réglage car chaque modification peut avoir une influence sur un autre élément. Nous sommes encore en période de réglage et les services techniques font leur possible pour que les réglages fins donnent satisfaction à toutes et tous.

---

#### **Réponse orale à la question de M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, concernant les honoraires de suivi de prestations CVCSE du projet de Beausobre IV**

**Monsieur le Municipal David GUARNA** s'exprime en ces termes :

En séance du 5 octobre 2022, M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, s'est interrogé sur le suivi du préavis N° 24/6.20 « Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1.3 mios TTC » concernant la ventilation de Beausobre IV et plus particulièrement sur les honoraires des prestations CVCSE.

Le 16 juin 2021, la Municipalité a une première fois répondu à M. Bertrand Gilliard concernant le suivi des prestations techniques de chauffage et ventilation du chantier de Beausobre IV en indiquant principalement que la Municipalité n'hésitera pas à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire valoir ses droits et respecter les conditions contractuelles du mandat.

Lors de la séance du 2 février 2022, la Municipalité a répondu à M. Gilliard sur le même sujet. La Municipalité a précisé les éléments suivants : même si les travaux de Beausobre IV sont terminés, la gestion technique du projet ne l'est pas encore, que ce soit en matière de facturation ou de contrôle. Au surplus, elle a indiqué qu'une procédure juridique était en cours concernant les travaux liés aux prestations du bureau d'ingénieur en charge des études techniques chauffage et ventilation. La Municipalité avait également précisé que le Conseil communal sera informé lorsque la procédure serait terminée.

À ce jour, la Municipalité informe M. Gillard que la procédure court toujours et que l'expertise vient d'être lancée suite à de longs pourparlers entre l'assurance du mandataire, l'ensemble des entreprises concernées et l'avocat conseil de la Commune. L'expertise devrait être rendue dans un délai de 6 mois, à la suite de quoi les négociations débiteront. La procédure n'est donc de loin pas terminée. Conformément à ce qui est inscrit dans le préavis et ce qui a déjà été mentionné il y a 9 mois, la Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil de l'issue de la procédure.

---

Réponse orale aux questions de M. Julien Besuchet, Conseiller communal, concernant le manque de poubelles de tri sur le site de Beausobre

**Madame la Municipale Laetitia MORANDI** s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, M. Julien Besuchet, Conseiller communal, a été interpellé par le fait qu'il n'y a pas ou peu de poubelles de tri à Beausobre. Il a posé la question suivante : est-il prévu ou envisageable d'en poser, car cela fait partie de l'éducation de la durabilité à l'école ?

Le préavis N° 42/10.20 concernant les aménagements extérieurs de Beausobre est actuellement en phase finale d'exécution. La commission municipale de construction a validé la pose de sept poubelles requins inox qui seront disposées dans les extérieurs du site.

Au niveau des bâtiments communaux, la question de M. Julien Besuchet a permis de référencer les poubelles de tri sur le site.

Les salles de classe sont pourvues de poubelles pour les détritux et de corbeilles à papier uniquement. En effet, étant donné que le règlement scolaire interdit de manger ou boire à l'intérieur des salles de classes, sauf directement au robinet, la pose de poubelle de tri ne fait pas sens.

Une poubelle dédiée à la récupération des canettes en aluminium est disponible à BII. De plus, l'Office de la conciergerie a procédé à l'installation de cinq poubelles à PET aux entrées des bâtiments du site afin de disposer de lieux propices au recyclage de ces contenants.

Afin de sensibiliser les élèves à l'éducation de la durabilité à l'école, la direction scolaire réalise chaque année des campagnes par le PSPS (Prévention de la santé et prévention en milieu scolaire) en lien avec l'alimentation et les sodas. La dentiste scolaire procède également à une information sur l'alimentation et remet à chaque élève un sachet contenant des produits sains à privilégier lors des récréations.

---

**Réponse orale aux questions de M. Yvan Christinet, Conseiller communal, concernant les restrictions d'arrosage durant l'été 2022**

**Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, M. Yvan Christinet, Conseiller communal, revient sur l'interdiction d'arroser les jardins, liée à la canicule de l'été 2022. Il aimerait connaître les effets qui ont été mesurés, à quelle hauteur cette interdiction a permis de faire des économies. En se baladant durant cette période il a pu observer que certaines personnes ne respectaient pas l'interdiction, il demande donc si la Municipalité a été contrainte d'intervenir vis-à-vis de contrevenants.

### Réponse

La restriction d'arrosage a été décidée par la Municipalité en date du 27 juin dernier car la nappe du Morand avait atteint un niveau préoccupant. Afin d'être efficacement et rapidement mise en œuvre, la décision a été portée à la connaissance des usagers par les canaux d'informations suivants :

- Lettre individuelle à chaque entité raccordée
- Annonce aux piliers publics
- Annonce au Journal de Morges
- Annonce sur site internet de la Ville
- Annonces sur réseaux sociaux
- Information par courriel à toutes les communes et associations alimentées en gros.

L'efficacité de l'interdiction a été mesurée mais il faut garder à l'esprit que la décision a été prise à un instant qui coïncide avec les départs en vacances induisant de toute façon une baisse des consommations. Toutefois, nous pouvons comparer la consommation d'eau à Morges des périodes de cinq semaines qui ont précédé et succédé l'interdiction: Période de cinq semaines avant : 168'199 m<sup>3</sup> consommés. Période de cinq semaines après : 157'660 m<sup>3</sup> consommés. Soit une baisse de 10'539 m<sup>3</sup> pour la période, ou 301 m<sup>3</sup> par jour.

Concernant le respect des interdictions, une coordination a été mise en place entre le dicastère Infrastructures et gestion urbaine, qui a traité les demandes de renseignements et de dérogations, et la PRM qui s'est chargée d'effectuer des contrôles sur le terrain. Nous rappelons que l'interdiction permettait de poursuivre l'arrosage à la main des jardins potagers ainsi que des fleurs ornementales, de manière parcimonieuse, en soirée.

Au final, la Direction Infrastructures et gestion urbaine a octroyé quatre dérogations pour permettre la survie de jeunes végétations plantées au printemps. À chaque fois, la dérogation a fait l'objet d'une visite sur place par un spécialiste de l'office des parcs et promenades.

De son côté PRM, au travers de ses patrouilles, a effectué de nombreux contacts avec les propriétaires pour les informer ou leur rappeler les interdictions en vigueur. Dans ce cadre, une douzaine de remises à l'ordre ont été effectuées. Il s'agissait pour la plupart des cas d'arrosages automatiques de gazons maintenus en service malgré l'interdiction. En outre les patrouilles sont intervenues auprès des usagers des jardins

familiaux pour les sensibiliser à une utilisation mesurée de l'eau et corriger des mauvaises habitudes concernant l'utilisations de notre or bleu.

---

**Réponse orale aux questions de Mme Nicole Jufer-Tissot, Conseillère communale, concernant l'inventaire des arbres remarquables**

**Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, Mme Nicole Jufer-Tissot, Conseillère communale a posé trois questions concernant l'inventaire des arbres remarquables.

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager n'a pas encore été validé par le Conseil d'État, n'est pas en vigueur à ce jour et n'a donc pas encore été transmis aux communes.

**Question 1 : Est-ce que l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale ou fédérale a été effectué sur le territoire de la commune ? Sinon, est-il prévu de le réaliser ?**

Réponse : L'inventaire global des arbres a déjà été effectué sur le territoire communal mais pas encore orienté vers les arbres d'importance cantonale ou fédérale.

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp), votée ce mois de septembre par le Grand Conseil, prévoit que les communes doivent procéder à un inventaire des arbres remarquables.

Réalisant l'ampleur de la tâche à charge des communes et l'importance d'un inventaire pour la protection du patrimoine arboré, Région Morges prendra en charge ce travail pour le compte des communes de la région tant sur le domaine public que sur les parcelles privées. Cela nous permettra d'obtenir, d'ici l'automne 2023, un inventaire complet des arbres remarquables sur l'ensemble du territoire morgien. Cet inventaire devra ensuite être mis en consultation publique pendant 30 jours et devra finalement être ratifié par le Canton.

**Question 2 : Dans le cas où cet inventaire a été effectué, serait-il possible d'en connaître le résultat ?**

Réponse : Tous les arbres sous gestion de la Ville de Morges sont relevés avec leurs diamètres de troncs et de couronnes ainsi que de nombreuses autres données sur leur état sanitaire et le suivi de l'entretien.

Une partie de ces informations sont disponibles sur le site de géo données [map.cjl.ch](http://map.cjl.ch) en activant le thème espaces verts. Certaines données sont accessibles au public, mais d'autres informations sont disponibles pour les collaborateurs des Parcs et promenades, gestionnaires du patrimoine arboré, leur permettant ainsi d'effectuer leur travail d'entretien et de suivi sanitaire.

**Question 3 : Quelle information a été transmise aux propriétaires sur les possibilités de subvention qu'offre le canton ?**

Réponse : Ces subventions seront communiquées aux propriétaires d'arbres remarquables dès que l'inventaire aura été mis en consultation publique pendant 30 jours et aura été validé par le Canton.

**Réponse orale aux questions de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant le maintien du banc près de l'emplacement du grill au port du Petit-Bois**

**Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, demande que le banc qui se trouve au port du Petit-Bois, sur l'espace vert où se trouve le grill, ne soit pas enlevé durant la saison hivernale. C'est la troisième année consécutive qu'elle en fait la demande, sans succès. Les promeneurs apprécient vivement de pouvoir se reposer face au lac.

**Réponse**

Plusieurs tables et bancs en bois massif sont installés sur divers espaces verts de la Ville qui sont propices aux haltes et pique-niques, notamment au port du Petit-Bois. Habituellement, durant la saison hivernale, ce mobilier est évacué pour être rangé. Toutefois, pour continuer à offrir ces prestations en toute saison, il a été décidé de laisser en place ces tables et ces bancs.

**M. le Président Xavier DURUSSEL** ouvre la discussion sur ces réponses.

**M. Yvan CHRISTINET** remercie pour la célérité de la réponse, il relève que la demande de diminution de consommation d'eau a eu son effet, si l'on ramène le chiffre de 300 m<sup>3</sup> jour à l'échelle de 15'000 habitants ce n'est pas grand-chose. Mais si cela a permis aux bégonias et autres dahlias de survivre à l'été alors tant mieux.

**Mme Maria Grazia VELINI** remercie la Municipalité, notamment Mme Jatton pour ces explications concernant l'air *frisquet* du CUBE et espère que tout soit réglé rapidement.

Elle remercie M. Aubert car elle avait demandé un banc et obtient tout le mobilier présent sur place, c'est Noël avant l'heure.

**Mme Sarah ETTER** remercie simplement la Municipalité pour les réponses à ses questions.



**M. Jean-Pierre MORISETTI** remercie la Municipalité pour les réponses et pour l'anecdote il a reçu des articles de loi des amis français qui ont suivi le débat en ligne.

**M. Michael FRANCESCATO** remercie Mme la Syndique ainsi que les MBC pour les réponses apportées.

**Mme Aude JARDIN** remercie la Municipalité pour ses réponses. Si elle a bien compris les abris de bus provisoires à la gare seront-là jusqu'en 2030, elle se réjouit de la réflexion qui se fait pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Par rapport aux CFF elle remercie de reprendre les choses en main, l'AVACAH l'a fait également.

Elle rebondit encore sur les portes qui ne sont toujours pas aux normes et regrette cette perte d'énergie massive pour des choses aussi simples.

**M. Bertrand GILLIARD** remercie la Municipalité pour sa réponse et il est très heureux d'apprendre que visiblement, on ne cherche pas trop à noyer le poisson. Il sera patient.

## 16. Questions, vœux et divers

**M. Michaël FURHOFF** s'exprime en ces termes :

« Lors du conseil communal de septembre, la Municipalité a communiqué sur les économies d'énergie. Je reste un peu dubitatif sur le manque de vision de la Municipalité qui semble découvrir l'existence d'un « gaspillage » seulement aujourd'hui alors que nous n'avons cessé de parler d'énergie et de climat. Éteindre les ordinateurs la nuit comme énoncé dans les dernières réponses à Mesdames Etter et Jardin semble être évident.

Et apparemment la vision de la Municipalité pour des économies d'énergie semble s'arrêter déjà à la fin du mois de mars. D'après les discours que nous avons pu entendre, après l'hiver, on recommence comme avant.

- 1) La situation actuelle ne serait-elle pas l'occasion d'enfin mettre en œuvre la stratégie énergétique en commençant par consommer moins au lieu d'uniquement produire mieux ?
- 2) Quelles sont les intentions de la Municipalité en matière d'économie d'énergie et de sobriété au-delà de l'hiver 2023 ?

Concernant le CUBE à Beausobre, il a été signalé à de multiples reprises aux services communaux que l'éclairage du bâtiment reste constamment allumé y compris de nuit, comme en atteste plusieurs publications qui ont fleuri ces derniers jours sur les réseaux sociaux.

De plus, lors de la séance Commission consultative et mobilité du mois d'octobre, nos Municipaux devaient constamment gesticuler pour pouvoir maintenir un tant soit peu la lumière allumée.

- 3) La municipalité peut-elle nous expliquer ce qu'il se passe au CUBE ?
- 4) Pourquoi n'arrive-t-on pas à allumer et éteindre la lumière de manière simple et avec fiabilité ?
- 5) Qu'est-ce qui empêche le bon fonctionnement de cette infrastructure flambant neuve ? »

**Mme Maria Grazia VELINI** s'exprime concernant l'invitation que le Conseil communal a reçu pour participer à l'inauguration des nouveaux orgues, qui se tiendra le 26 novembre prochain. Ce courrier l'a intriguée, si au prime abord il semble qu'il s'agisse d'une invitation officielle de la Municipalité, ce n'est pas le cas. Pour rappel le Conseil communal a voté le 7 février 2018, un préavis d'un montant de CHF 2'126'500.00 pour l'achat d'un nouvel orgue pour le temple de notre Ville. Des commissaires et des membres du Conseil ont insisté afin que les fonds privés soient récoltés pour aider au financement de ces orgues. Personnellement elle s'y est opposée car les orgues sont un patrimoine communal et donc financés par tous les contribuables morgiens. Ces orgues leur appartiennent et en tant que contribuable elle considère qu'ils lui appartiennent aussi.

Par la suite, une association privée s'est constituée et a récolté des fonds d'un montant d'environ CHF 200'000.00. En lisant ce courrier et en allant sur le site de l'association des orgues elle a plusieurs questions à poser à la Municipalité :

1. Est-ce que l'association des orgues, qui est une association privée, va gérer les orgues de la commune de Morges ?
2. Si oui, est-ce lié par une convention ?
3. Si oui, que comporte ce mandat ?
4. Le comité de cette association prévoit la présence d'un membre de la Municipalité, est-ce une exigence municipale ?
5. Est-ce que l'association décide de l'utilisation de l'orgue ? C'est-à-dire qui pourra ou pas utiliser les orgues en dehors de l'organiste titulaire.
6. Si oui quels sont les critères décisionnels ?
7. La Commune va-t-elle payer des honoraires à l'association pour le travail qu'elle effectuera ?
8. Si les questions précédentes sont répondues par oui, le Conseil communal n'aurait-il pas dû être informé de ce mandat ?

**M. Lucas BRUHWILER** s'exprime en ces termes :

« Les trottinettes électriques jouissent depuis quelques années d'un succès croissant, accompagnant son lot de problèmes. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) a recensé pas moins de 231 accidents pour 89 blessés graves rien que pour l'année 2021. Ces bolides sont de vrais dangers autant pour les usagers eux-mêmes que pour tous les autres usagers de l'espace public. En effet, de petites roues, un centre de

gravité haut, une faible visibilité, combiné à une instabilité en cas de chaussée déformée (et rares sont ceux qui portent un casque !) rend les usagers particulièrement vulnérables aux accidents. Et c'est sans parler du danger qu'ils représentent face aux différents usagers de la route, des automobilistes aux cyclistes.

De plus, il existe un sentiment d'insécurité de la part des citoyen-ne-s – dont je relaie ici leurs interpellations – tant ces trottinettes roulent là où cela est interdit, c'est-à-dire sur la voie publique : trottoirs, hall de la gare, quais ferroviaires, rue piétonne, mais aussi hall de centres commerciaux... Car en effet, ces trottinettes électriques entrent dans la catégorie « Cyclomoteurs » au sens de l'article 18 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers. Ainsi, la puissance est limitée et une vitesse maximale de 20 km/h est autorisée.

De plus, l'âge minimum de 14 ans est requis, nécessitant un permis de conduire catégorie M jusqu'à 16 ans, moment à partir duquel plus aucun permis n'est indispensable. En matière de règles de circulation, les trottinettes électriques sont associées aux vélos et la Loi fédérale sur la circulation routière précise qu'elles doivent circuler sur les voies cyclables (pistes et bandes cyclables, malheureusement encore insuffisantes en Ville de Morges. Constatant que ces règles ne sont pas respectées et dans une optique de protection de la population, je souhaiterais connaître la position de la Municipalité sur les points suivants :

La Police Région Morges sévit-elle au jour d'aujourd'hui déjà contre ces infractions ou laisse-t-elle faire ?

La Municipalité a-t-elle déjà abordé cette problématique et si oui, compte-t-elle agir pour appliquer la Loi fédérale sur la circulation routière ?

La Municipalité envisage-t-elle d'en faire une information publique (ex. Reflets) ?

Enfin, pour terminer, je tiens à préciser que mon intention n'est nullement d'empêcher le développement des mobilités douces, évidemment soutenue par le groupe des Vert-e-s, mais il s'agit d'application du droit, et de diminuer l'insécurité et les accidents liés à ce nouveau mode de déplacement.

---

*Sources : 1 « Deux petites roues, un moteur, et 231 accidents », Le Temps, 5 octobre 2022 2 Art. 18, Ordonnance OETV : [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/4425\\_4425\\_4425/fr#a18](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/4425_4425_4425/fr#a18) 3 Art. 42, al. 4, Ordonnance sur la circulation routière, OCR : [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1962/1364\\_1409\\_1420/fr#a42](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1962/1364_1409_1420/fr#a42) 4 Art. 46, al. 1, Loi fédérale sur la circulation routière, LCR : [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1959/679\\_705\\_685/fr#fn-d6e4719](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1959/679_705_685/fr#fn-d6e4719)*

**M. Julien BESUCHET** annonce que sa question traite de l'augmentation des coûts pour les locataires morgiens et la façon dont l'on traite ces derniers.

Au début du mois d'octobre, tous les locataires de son immeuble ont été surpris par la hausse des frais accessoires figurant sur leur décompte de chauffage, d'eau et de frais accessoires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. Il se trouve que ces derniers ont plus que doublé par rapport à la période 2018/2019. Il a contacté sa région pour essayer d'en savoir plus en lui posant notamment la question suivante :

En comparant le décompte que vous nous avez transmis avec celui de la période 2018/2019 nous constatons que les frais accessoires ont plus que doublé, notamment en raison de la forte augmentation du poste « consommation et abonnements eau + 300% et des frais administratifs + 200% ». Comment expliquer cette différence et en quoi consiste ces frais ?

La régie lui a fait comprendre, dans une réponse vague, qui ne lui est parvenue qu'après le paiement de ses charges, que ces frais accessoires étaient dictés par la commune de Morges. Est-ce vrai ? La Municipalité en sait-elle quelque chose ? Comment la Municipalité explique-t-elle une telle hausse, et en quoi consistent ces frais ? Pourquoi augmentent-ils sans explication aux locataires ?

Alors que les locataires se retrouvent à payer des frais dans le flou le plus total, alors que les régies les encouragent sournoisement à augmenter leurs charges dans un contexte financièrement difficile pour beaucoup, il demande à la Municipalité de faire preuve de transparence avec les locataires morgiens, en leur expliquant clairement, dans la mesure de ses possibilités, les raisons de l'augmentation de ces frais, afin que la population puisse savoir pourquoi elle paie et surtout ne pas signer aveuglément des augmentations de charges auprès de leurs régies.

**M. John MAURON** s'exprime en ces termes :

« Je ne sais pas vous - et je ne parle qu'avec ma modeste expérience dans ce conseil depuis cette législature et les anciens me donneront peut-être tort - mais je vois une recrudescence d'interventions. Nous vivons intervention après intervention ... c'est dans l'air du temps. Nous venons d'entendre la Municipalité répondre à 11 questions.

Un article du Journal de Morges de la fin du mois de mai de cette année nous apprenait qu'il y avait eu 21 interventions jusqu'à lors durant la législature. + 100% par rapport à d'autres années. Je n'ai pas vérifié cette statistique.

“Ce sont le groupe PSIG (Parti socialiste et Indépendants de Gauche) et le groupe des Verts qui font exploser les compteurs, avec à leur actif 19 des 21 objets déposés ces onze derniers mois ” – continue l'auteur de cet article. Il y a Inflation d'intervention voire hyperinflation.

On nous dit “Ces propositions sont surtout un moyen de faire avancer des causes chères à nos yeux ” pour les uns et “Nous n'avons plus de représentant à la Municipalité, la seule manière de faire entendre notre voix est dès lors de déposer des objets” concluent les autres et se justifient.

“C'est un droit démocratique fondamental que nous devons et tenons à respecter” – dixit Mme la Syndique dans l'article mentionné. Le droit d'initiative appartient à tout membre du Conseil.

J'ai l'impression qu'il y a de plus en plus d'interventions au niveau de notre Conseil pour des questions de détails et de recherche de tout genre qui se ressemblent. Ces questions intéressent certes.

Mais sont-elles nécessaires ? Font-elles avancer "des causes si chères à nos yeux" ? Contribuent-elles aux solutions des problèmes ? Ou s'agit-il de "déposer des objets" pour déposer des objets et ainsi "de faire entendre notre voix" ?

Il n'y a qu'à voir concrètement. Aujourd'hui, nous traitons une motion et deux postulats dans le domaine énergétique / climatique<sup>1</sup>. En séance nous venons de rajouter 2 motions et une interpellation cette fois du PLR pour ramener l'imposition des concubins au XI siècle ainsi qu'inciter les jeunes à faire connaître nos institutions et la politique.

Lors du dernier Conseil nous avons eu des questions fort intéressantes d'une de nos collègues au sujet de l'approvisionnement en énergie (cf. p.382 et 3 du PV) et ce juste après avoir entendu les réponses de la Municipalité à l'interpellation intitulée "*Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la Stratégie énergétique 2035 (SE2035) ?*"

Vous n'avez pas soutenu la motion d'aujourd'hui probablement en raison du dédoublement des questions. La rédactrice du postulat, a justifié ce dernier en précisant l'avoir déposé avant les réponses de l'interpellation précitée. Enfin, il y a eu d'autres questions similaires dans le domaine énergétique, qui subissent le même sort ou nous avons des collègues qui sont impatients de recevoir une réponse et qui reviennent.

J'ai envie de dire : ce n'est pas parce qu'on pose une question une énième fois, on dépose une intervention éventuellement avec une tournure de phrase légèrement différente - un peu plus au goût et à la couleur du jour respectivement sous la bonne couleur politique que le résultat, les réponses seront différentes.

Nous recevons tant de documents, de préavis, de rapports et d'études – tant d'informations. Mais on dirait qu'on préfère poser une question. C'est plus facile et en plus ça donne de la visibilité politique.

Un ami, il ne fait pas de la politique, me disait l'autre jour : "Si on met d'un côté du bâtiment tout ceux qui brassent de l'air et de l'autre côté tous ceux qui nous pompent l'air, et qu'on installe des éoliennes entre eux, on pourrait produire de l'énergie".

Je pense que la Municipalité est consciente des défis liés à la transition énergétique, et des objectifs fixés. Elle est consciente du retard pris et des défis actuels. Elle est

---

<sup>1</sup> Motion Vert-e-s      "*Pour un élargissement des indicateurs de la transition énergétique et leur mise à jour régulière*"

Postulat PSIG      "*Énergies renouvelables et rénovations énergétiques : informations et incitations pour les propriétaires de la Commune de Morges*"

Postulat Vert'libéral      "*Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux*"

---

consciente de l'importance du suivi des indicateurs ou comment piloter un projet de manière correcte.

Je veux bien que Pierre, Jacques et Jean, vous et moi, nous ne tenons pas de la même manière un tableau de bord ou un tableau de conduite de projet ou le suivi des objectifs. Mais, laissons la Municipalité respectivement les services de la Ville faire leur travail, laissons-les travailler "les causes si chères à nos yeux" et non pas les occuper à répondre à la énième question similaire pour "faire entendre notre voix".

Moi aussi je n'étais que partiellement satisfait des réponses données lors du dernier Conseil - peut-être que c'est aussi une question de couleur politique.

Au risque d'exprimer ce que certaines ou certains n'ose pas, ou de dire à voix haute ce qui se dit à voix toute basse dans les salles des pas perdus, dans les couloirs de l'école pour les conseillers communaux :

Je demande à toutes et tous de bien vouloir reconsidérer la nécessité de poser une question ou de déposer une intervention avant de le faire. Utilisons le droit d'initiative pour amener une vraie plus-value. Essayons vraiment de faire avancer "les causes si chères à nos yeux". Cessons d'occuper le terrain politique uniquement pour "faire entendre notre voix", mais essayons de contribuer aux solutions.

Ainsi les services de la ville et notre Municipalité pourront consacrer davantage de temps pour les projets – les vrais défis - en lieu et en place de répondre à la énième question similaire.

Si nous ne le faisons pas pour nos convictions politiques, pour la bonne, ou à cause de la mauvaise couleur politique, faisons-le pour le bien de notre ville, pour notre population pour les morgiennes et le morgiens.

\*\*\*

#### **Ainsi je pose à la Municipalité les questions suivantes :**

- Quelle est l'impact en temps et en coûts financiers pour chacune des interventions en prenant en compte les heures des collaborateurs et de la Municipalité ainsi que les dépenses effectuées pour la présente législature ?
- Combien coûte une intervention ? Quel est le retour de l'intervention, l'effet concret ?
- De dresser éventuellement un bilan de l'impact des interventions toutes confondues (questions et vœux y compris) et ceci au niveau du temps et l'impact financier pour la ville.
- Quelles sont les conséquences sur le budget, les comptes de la ville et l'effet à moyen / long termes ?

Ceci pourrait se faire par sujet (les grands thèmes); par dicastère, par parti politique, par conseillers, par nombre de fois, par année etc. L'idée est de savoir ce qu'une intervention coûte et ce qu'elle rapporte, un retour sur intervention. Conscient que ce travail nécessite une analyse détaillée, il pourrait faire l'objet d'un travail de diplôme HEC / HEIG-VD / HES-SO ou autre.

Le rapport permettra ainsi de comparer le temps consacré par les services de la ville et la Municipalité pour traiter les interventions, répondre aux questions et l'effet de ces dernières, ainsi que les conséquences sur le budget, les comptes de la ville. Il permettra à nous, une introspection dans le droit démocratique de l'initiative pour savoir ce qu'une intervention coûte et ce qu'elle rapporte, un retour sur interventions.

\*\*\*

Vous allez me dire, ou à votre collègue de parti : Il est marrant, il demande lui-même à la Municipalité ou aux services de la ville de consacrer du temps (et d'argent) pour dresser un bilan statistique. C'est contradictoire ! Quel clown ! On sait bien qu'il y a mensonge, grand mensonge et des statistiques ...

\*\*\*

Bien oui, vous avez raison. C'est contradictoire, mais je vous dirais ceci :

- Je n'ai pas de problème qu'on commence l'analyse avec mon intervention d'aujourd'hui ;
- Je suis persuadé que les chiffres vont parler d'eux-mêmes ;
- Je suis persuadé qu'il va y avoir une différence avant et après celle-ci, et que le nombre d'heures consacré par intervention de tous genres sera en diminution ;
- le retour sur intervention lui sera en augmentation et va s'améliorer.

Parce que, j'ai confiance en vous, chers et chères collègues, oui j'ai confiance que rien qu'après m'avoir écouté ce soir vous allez réfléchir deux fois avant de déposer une intervention ou poser des questions, ou au moins, vous allez secrètement, dans le coin chez vous, vous demander : est-ce que j'interviens pour des "causes si chères à nos yeux" et pour "faire entendre notre voix" ? Mais est-ce vraiment nécessaire ?

J'ai confiance en vous – vous trouverez la réponse - je vous en remercie.

**Mme Camille ROBERT** a réfléchi deux fois à ce qu'elle va dire et elle aimerait réagir à l'intervention de M. John Mauron. Elle lui souhaite la bienvenue en démocratie. Si l'utilisation des outils démocratiques mis à disposition des élus pour faire leur travail de démocratie directe dans un pays, ne lui convient pas, elle l'invite à faire un tour en Corée du Nord ou en Afghanistan, à discuter avec Pierre, Jacques et Jean et à revenir pour faire perdre 20 minutes à toutes et à tous.

**M. Jean-Bernard THULER** afin d'éviter un travail qui serait peut-être pertinent, selon l'avis de M. John Mauron, l'invite lui-même à lire les procès-verbaux des séances du temps de feu M. Pierre Marc Burnand. C'est lui qui retenait le record de toutes les pages que ses interventions à la tribune ont laissées.

**M. le Président Xavier DURUSSEL** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h20 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation Steven Kubler et consorts: « Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal ? »
- Motion Steven Kubler: « Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXIème siècle »
- Postulat PLR « Intégrons nos jeunes en politique »



## Interpellation Steven Kubler et consorts

### « Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal ? »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, notre Conseil communal acceptait un projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. Ne voyant arriver aucun préavis suite à cette acceptation, je m'en étais étonné lors de notre séance du 4 mai 2022.

La Municipalité a répondu à cette question le 1<sup>er</sup> juin 2022 en précisant (je cite le procès-verbal, page 259) : « *La Municipalité vous informe que ce rapport-préavis sera déposé au Conseil communal dans les délais impartis fixés par l'art. 68 du Règlement du CC* ».

Pour rappel, l'article 68 prévoit, à son alinéa 5, que « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans l'année qui suit le dépôt de la proposition ». Cet article correspond à l'article 33 de la Loi vaudoise sur les Communes.


A titre d'exemple dans le présent cas, la proposition a été déposée le 16 septembre 2020. La Municipalité avait donc un délai au 16 septembre 2021 pour y répondre. La réponse du 1<sup>er</sup> juin 2022 était déjà hors délai de près d'une année. Aujourd'hui, plus de deux ans plus tard, toujours rien !

Cette situation questionne sur la prise en considération par la Municipalité de la volonté exprimée du Conseil communal.

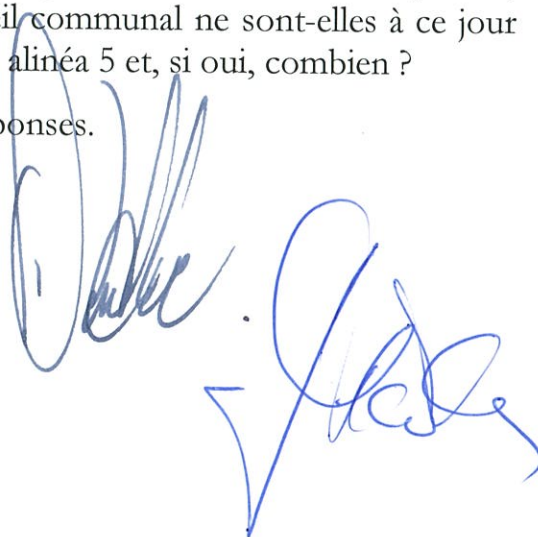
Compte tenu de ce qui précède, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- I. Comment la Municipalité interprète-t-elle le délai de l'article 68 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal ?
- II. Quel est le délai moyen dans lequel la Municipalité répond aux initiatives émanant du Conseil communal après leur dépôt ?
- III. Ce délai est-il conforme à l'article 68 alinéa 5 ?
- IV. Hormis le projet de modification du règlement sur le cimetière précité, d'autres initiatives émanant du Conseil communal ne sont-elles à ce jour pas traitées dans le délai de l'article 68 alinéa 5 et, si oui, combien ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.



Steven Kubler





# Steven KUBLER

notaire

successeur de M<sup>e</sup> Sylvie Vial-d'Aumeries

## **Motion Steven Kubler : « Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXI<sup>ème</sup> Siècle »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans notre Canton comme partout ailleurs en Suisse, les donations et successions entre des conjoints mariés sont exonérées de tout impôt. Tel n'est en revanche pas le cas des couples non mariés, qui sont encore, à l'heure actuelle, considérés comme des tiers et imposés comme tels, à un taux pouvant aller jusqu'à un maximum de 50% dans le Canton de Vaud.

A titre comparatif, plusieurs cantons prennent en compte la durée du concubinage pour imposer moins lourdement le partenaire survivant au titre de l'impôt de succession. Ainsi, les conjoints non mariés mais vivant ensemble au même domicile fiscal depuis au moins dix ans sont imposés sur la succession à des taux préférentiels à Fribourg et dans le Canton du Jura. A Neuchâtel, ce délai est réduit à cinq ans.

Dans le Canton de Vaud, l'impôt de donations et successions est calculé sur la base d'un taux cantonal, les communes étant libres de percevoir un impôt supplémentaire pouvant aller jusqu'à l'équivalent de l'impôt cantonal, ou y renoncer.

Ainsi, pour les conjoints non mariés, le taux cantonal peut aller jusqu'à 25%, la Commune étant libre de taxer jusqu'à concurrence du même montant, soit 50% d'impôt au total.

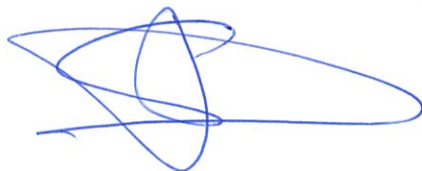
Les statistiques le démontrent: cette fiscalité est aujourd'hui dépassée puisque le nombre de couples non mariés a très fortement augmenté. Cette fiscalité pègre une partie de la population ayant fait le choix de ne pas se marier tout en construisant une vie ensemble.

Dans la mesure des compétences communales, la présente motion a donc pour but de demander à la Municipalité de présenter un projet de décision de la compétence du Conseil communal visant à imposer de manière allégée les donations et successions entre concubins, cette notion devant naturellement être définie en parallèle par la Municipalité.



Enfin, cette correction d'impôt ne générera vraisemblablement aucune diminution des rentrées fiscales, bien au contraire! En effet, les concubins ne sont pas héritiers légaux l'un de l'autre. Lors de la rédaction d'un testament, les notaires attirent l'attention des parties sur la problématique fiscale, de sorte qu'une autre solution est généralement trouvée afin d'atténuer ce choc fiscal.

En réduisant le taux, les donations et successions seront plus nombreuses, ce qui générera à l'inverse plus de rentrées fiscales pour la collectivité publique.





## Conseil communal de Morges

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Intégrons nos jeunes en politique  
**Initiant :** Groupe PLR  
**Date :** 1<sup>er</sup> novembre 2022

---

Il est souvent reproché aux jeunes de ne pas exercer leurs droits politiques et de ne pas aller voter. On constate cependant que les jeunes ne sont en principe pas moins nombreux que les citoyens plus âgés à se rendre aux urnes. En revanche, ils votent plus rarement et ont davantage tendance à sélectionner les votations auxquelles ils participent. Le choix se fait généralement en fonction des objets. En effet, les études démontrent que plus les votations signifient quelque chose pour les jeunes, plus la médiatisation est importante et plus les taux de participation sont élevés. A contrario, les objets plus techniques et complexes ont tendance à être négligés.

Le présent postulat souhaite intéresser et intégrer les jeunes morgiens à la vie politique en leur offrant la possibilité de découvrir le fonctionnement d'un bureau de vote lors d'un dimanche de scrutin. L'idée est de proposer aux jeunes ayant atteint leur majorité de rejoindre, sur inscription, le/la président(e) ainsi que les membres du bureau de vote avant l'ouverture de ce dernier. Le/La président(e) ainsi que les membres du bureau s'occuperaient de l'accueil des participant(e)s, résumeraient le fonctionnement du bureau de vote ainsi que les objets soumis ce jour-là au peuple. Cet échange pourrait se faire par exemple autour d'un déjeuner, les jeunes étant présents à titre bénévoles. Les participant(e)s auraient l'occasion de poser toutes leurs questions et de rester au bureau de vote jusqu'à sa fermeture afin d'échanger avec les habitant(e)s qui auront fait le déplacement.

Par ailleurs, ce concept pourrait tout à fait être également envisagé en collaboration avec les écoles, via l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), afin d'intégrer les jeunes n'ayant pas encore atteint leur majorité. Il s'agirait de prendre contact avec l'association précitée afin d'évaluer, d'une part les intérêts, d'autre part, les possibilités de réalisation.

La Ville de Morges compte un bureau de vote ouvert les dimanches de scrutin de 9h30 à 11h00. En moyenne, quatre votations ont lieu chaque année. En limitant par exemple chaque scrutin à quinze participant(e)s, ce sont presque cinquante jeunes par année qui pourraient être conviés, soit informés et impliqués dans la vie politique.

Enfin, les jeunes présents pourraient, dans la mesure du possible, assister au dépouillement.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en œuvre les mesures précitées afin d'intégrer les jeunes morgien(ne)s dans la vie politique. À savoir :

- › Envoyer un courrier aux jeunes morgien(ne)s l'année de leur majorité afin de les inviter à rejoindre un bureau de vote un dimanche de scrutin.
- › Organiser à l'aide du/de la président(e) du Conseil communal et des membres du bureau de vote l'accueil des jeunes inscrits.
- › Faire les démarches nécessaires auprès de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), soit proposer le projet précité et évaluer, d'une part les intérêts, d'autre part, les possibilités de réalisation.

Au nom du groupe PLR,  
Floriane Wyss